Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Requalification de missions d'intérim en CDI et ancienneté (Métal

Par Pitchou

?Bonjour à tous,
?
Je me tourne vers vous pour avoir des avis éclairés sur ma situation juridique.
?Entre mai 2006 et octobre 2007, j'ai enchaîné un grand nombre de missions d'intérim très courtes (auprès d'une agence Intérim pour un poste de préparateur de commande 4x8 en continue sans interruption, soit 32 missions au total et environ 2 293 heures). J'ai ensuite été embauché directement en CDI par l'entreprise utilisatrice le 15 octobre 2007, où j'ai travaillé jusqu'aujourd'hui.
?Je fais face à une fin de collaboration et souhaite clarifier mes droits concernant une éventuelle requalification de mes contrats d'intérim en CDI sur la période 2006-2007, ainsi que la reconstitution de mon ancienneté globale.
?Mes questions sont les suivantes :
?
Je fais aujourd'hui face à une inaptitude reconnue d'origine professionnelle (maladie professionnelle), et je bénéficie du statut de travailleur handicapé (RQTH). Dans ce contexte de fin de parcours, je souhaite clarifier mes droits :

1. Est-il possible de demander la requalification de cette succession de contrats d'intérim courts sur un poste relevant de l'activité normale et permanente de l'entreprise, sachant que je dispose de mon certificat de travail et des attestations France Travail.

2. Si la requalification est prononcée, quel sera l'impact exact sur le calcul de mon ancienneté totale et sur mes indemnités (licenciement, préavis, inaptitude) ?

Je vous remercie par avance pour vos retours et vos conseils d'orientation.
?